

(21 v)

**REPOSE**

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 1er avril 1878 ;  
—Demandant le rapport montrant en détail tous les honoraires payés par le département de la Justice ou par tout autre département relativement au chemin de fer Intercolonial, à des conseils et avocats, pour affaires devant la Cour Suprême, depuis son établissement, et les noms des conseils et avocats et les différentes poursuites dans lesquelles tels honoraires ou frais ont été payés.

Par ordre,

R. W. SCOTT,  
*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ETAT,

OTTAWA, 9 mai 1878.

---

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]